

Le Parlement européen

une institution européenne élue au suffrage universel

Le Parlement européen représente 500 millions de citoyens de 28 pays différents.

Depuis la création de l'Assemblée commune en 1951, le Parlement européen a beaucoup évolué. Son pouvoir n'a cessé de s'accroître au sein du système décisionnel communautaire. D'une assemblée consultative, il est devenu co-législateur. Ce pouvoir de codécision, partagé avec le Conseil, concerne notamment le marché intérieur, l'environnement (programme d'action à caractère général), l'éducation, la culture (actions d'encouragement) ou la libre circulation des travailleurs.

Comment fonctionne le Parlement ?

• **Les députés.** Au nombre de 751 depuis les élections européennes de 2014, ils sont élus pour cinq ans au suffrage universel. Plus un pays est peuplé plus il élit de députés : 96 députés pour l'Allemagne, 74 pour la France, 73 pour la Grande-Bretagne et l'Italie.

• **Les partis.** Les députés siègent par groupe politique à dimension européenne et non pas par pays. Huit groupes représentent tout l'éventail politique et deux sont majoritaires, le Parti populaire européen et le Parti socialiste européen.

• **Le président.** Il est élu par les députés pour un mandat de deux ans et demi renouvelable.

• **Les commissions.** Il y en a une pour chaque grand domaine de travail et elles siègent à Bruxelles. On y réalise presque tout le travail parlementaire : examen des lois avant le vote et négociations avec les représentants du Conseil et de la Commission.

• **Les services administratifs** du Parlement européen se trouvent à Luxembourg.

• **Les plénières.** Elles se réunissent tous les mois à Strasbourg, siège du Parlement européen.

À quoi sert-il ?

- **À exercer le pouvoir législatif.** Il partage ce pouvoir avec le Conseil sur de nombreux terrains politiques quand il adopte les actes législatifs ;
- **À exercer le contrôle démocratique** sur toutes les institutions européennes, et notamment sur la Commission européenne ;
- **À exercer le pouvoir budgétaire.** Il partage cette autorité avec le Conseil et adopte ou refuse la budget dans sa totalité.

Les élections européennes

En 1979 ont eu lieu les premières élections au suffrage universel direct du Parlement européen (Auparavant, les députés étaient nommés par les États membres), faisant de cette institution la seule à être élue démocratiquement au niveau européen.

Ainsi, tous les 5 ans, aux alentours de la même journée, tous les citoyens européens sont appelés aux urnes pour élire leurs représentants au niveau européen.

Les bureaux d'information du Parlement

Pour informer les citoyens au plus près, le Parlement dispose de Bureaux d'information dans chacun des États membres. Leur mission est d'informer sur le rôle et les activités du Parlement, de relayer

les décisions prises par celui-ci, d'organiser des campagnes d'information et d'être en contact avec les institutions nationales.